



DEMANDE DE LIQUIDATION D'AVANTAGES-VIEILLESSE

Titulaire

Ayants
droit

- Cause de décès
- Responsabilité d'un tiers
- Constat

I - ETAT-CIVIL DE L'ASSURE(E)

Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

N° d'immatriculation et d'affiliation

Nom du père

Nom de la mère

Adresse :

Boîte Postale N° Téléphone Cellulaire

II - ETAT-CIVIL DU CONJOINT DE LA CONJOINTE OU DES CONJOINTS

NOM	PRENOM USUEL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DATE DE MARIAGE
.....
.....
.....

III - ETAT-CIVIL DES ENFANTS A CHARGE

NOM	PRENOM USUEL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NOM DE LA MERE
.....
.....
.....
.....

IV - ETAT-CIVIL DES ASCENDANTS

NOM	PRENOM USUEL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	FILIATION
.....
.....

PERIODES ASSIMILEES (cf art. 100 de la loi 015/2006/AN).

Sont considérées comme périodes d'assurance :

- Les périodes d'incapacité temporaire indemnisées au titre de la législation sur la prévention et la réparation des AT et des MP.

- Les périodes d'interruption du travail consécutives à une invalidité au moins égale à 66,66%.

- Les périodes pendant lesquelles le contrat de travail à été suspendu pour l'un des motifs suivants :

a) En cas de fermeture de l'établissement par suite du départ de l'Employeur sous les drapeaux ou pour une période obligatoire d'instruction militaire.

b) Pendant la durée du service militaire du travailleur et pendant les périodes obligatoires d'instruction militaire auxquelles il est astreint.

c) Pendant la durée de l'absence du travailleur, en cas de maladie dûment constaté par un médecin agréé, durée limitée à six mois. Ce délai prorogé jusqu'au remplacement du travailleur.

d) Pendant le congé de maternité.

Si vous vous êtes trouvé dans l'une des situations ci-dessus énumérées indiquez-le en remplissant le cadre qui suit.

Période assimilée	Etablissement Employeur	Fonction du salarié	Motif d'assimilation
Du Au	Nom Adresse		
Du Au	Nom Adresse		
Du Au	Nom Adresse		
Du Au	Nom Adresse		

VI - DECLARATION DE CESSATION D'ACTIVITE

- Je déclare ne plus exercer d'activité salariée à compter du
Pour cause de
et m'engage à n'en pas reprendre sans avoir averti la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

- Je suis informé que l'âge normal de retraite est fixé de 55 ans jusqu'à 63 ans

- Je déclare en outre n'avoir adressé qu'une seule demande d'avantage vieillesse à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale le
et n'avoir jamais perçu à ce titre quelque somme que ce soit de cet organisme.

- Je certifie que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts.

Fait à le

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

A - Pour une Pension ou allocation de Vieillesse

- * Un certificat de travail rempli par le dernier employeur. Il comportera les rémunérations annuelles brutes des cinq meilleures années d'activité de l'assuré (imprimé fourni par la Caisse).
- * Tous les certificats de travail des périodes d'activité salariée.
- * Un certificat pour toutes les périodes d'activité salariée. Ce certificat doit préciser les noms et adresse de l'employeur, les dates exactes d'embauche et de débauche, la profession du salarié.
- * Un certificat par période assimilée. Ce certificat doit préciser les noms et adresse de l'employeur, les dates exactes d'arrêts et de reprise du travail, le motif d'interruption, le nom et l'adresse de l'employeur avant l'arrêt, la profession du salarié et le salaire alors perçu. Il doit dans la mesure du possible être établi sur les imprimés délivrés par la Caisse.
- * La carte d'allocataire ou à défaut :
 - L'acte de naissance de l'assuré.
 - L'acte de naissance de son ou ses conjoint(es).
 - L'acte de mariage.
 - Un acte de naissance pour chaque enfant à charge agé de 21 ans au plus.
 - Un certificat de vie pour enfants non scolarisés de 15 ans au plus.
 - Soit un certificat de scolarité ou d'apprentissage, soit un certificat d'infirmité ou de maladie incurable pour les enfants de plus de 15 ans.
- * La carte d'immatriculation de 12 chiffres avec une lettre clef.

B - Pour une Pension d'Invalidité

En plus du dossier complet de pension de vieillesse, joindre :

- * Une attestation du dernier employeur indiquant que l'assuré est inapte à remplir ses fonctions.
- * Un certificat médicale établi par un médecin agréé ou désigné attestant l'usure prématurée des facultés physiques ou mentales de l'assuré.

C - Pour une Pension anticipée

En plus du dossier complet de pension vieillesse, joindre :

- * Une attestation du dernier employeur indiquant que l'assuré est inapte à remplir ses fonctions.
- * Un certificat médicale établi par un médecin désigné ou agréé par la Caisse.

D - Pour une Pension de survivants

En plus du dossier complet de pension vieillesse, joindre :

- * Un acte de décès de l'assuré(e).
- * Un certificat de non remariage.
- * Un procès verbal du conseil de famille pour les enfants placés sous tutelle.
- * Un certificat de tutelle pour les enfants placés sous tutelle.
- * Un acte de naissance pour chaque ascendant
- * Un certificat de vie